

Commercial:

Contact: Cindy Taeubert  
Téléphone : 03 88 53 09 21  
E-Mail : ctaeubert@systeme-wolf.fr

SAS Flipou Bioenergie  
CHEDRU Antoine

Ferme des Peupliers  
27380 Flipou

## Devis

Nr. 33:33-037-0-220224-01

20/10/2022 1/11

### Chantier:

SAS Flipou Bioenergie  
CHEDRU Antoine  
Ferme des Peupliers  
Flipou 27380

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions pour votre demande et avons l'honneur de vous faire parvenir le présent devis sans engagement, ainsi que nos conditions générales de livraison, de prestations et de paiement. Nous espérons ainsi répondre à vos attentes.

## Unité de méthanisation

### 1.0 1 pce. réservoir en béton armé "Système Wolf"

Utilisation: Stockage

Diamètre int.	29,00 m
Hauteur paroi int.	6,00 m
Volume total env.	3963,0 m <sup>3</sup>

La hauteur admissible de la nappe phréatique à partir du niveau inférieur du radier est de 20 cm.

Pour ce réservoir, la hauteur du remblai admissible, à la charge du client, est d'environ 1,00 m.

Le type de treillis utilisé ainsi que l'épaisseur du radier et du voile sont déterminés selon une étude statique réalisée d'après l'Eurocode.

Limite de fissuration : paroi 0,15 mm, radier 0,15 mm  
(selon NF EN 1992-3/NA Novembre 2016)

Les prestations détaillées figurent dans la description suivante.

Au vu de l'importance des travaux à réaliser, nous conseillons au client de prendre un maître d'œuvre.

En aucun cas, nous ne serons considérés comme tel.

Les hypothèses suivantes ont été prises en compte, celles-ci sont à respecter.

Pos	Désignation	Quantité
	<p>Règles de calcul : Eurocode            Une étude de sol GP2PRO doit impérativement être fournie.            Catégorie d'importance de l'ouvrage : 1</p> <p>Température effluents : max. 30 °C            Hauteur de stockage : 5,80 m            Densité admissible : 1,1            pH : 5,0 - 8,0            Etat du produit stocké : Substrat de fermentation</p>	
1.1	Paroi béton armé 1,00 pc(s)	
1.2	Radier, béton armé, Type II, épaisseur 0,15 m, y compris le raccord radier/mur avec joint d'étanchéité : - Exigences requises pour le terrain : - module de réaction au moins $\geq 50 \text{ MN/m}^3$ - homogène, bien préparé et compact, planéité conforme, portance minimale (pression au sol) au moins $200 \text{ kN/m}^2$ ; 2,0 bars 1,00 pc(s)	
1.3	Béton prêt à l'emploi selon NF EN 206-1 <u>Types de béton</u> Paroi, radier C 35/45 XA2	
1.4	Pompe à béton Radier 1,00 pc(s)	
1.5	<b>Accessoires réservoir de méthanisation</b>	
1.5.1	Mise à la terre 1,00 pc(s)	
1.5.2	Fondations en béton armé sous le radier 2,50 m x 2,50 m x 0,25 m prof., + épaisseur du radier + un socle de 50 cm sur le radier 1,00 pc(s)	
1.5.3	Mise en place des traversées de paroi de diamètre 100 mm, fournies par le client et montées dans le voile du réservoir 10,00 pc(s)	
1.5.4	Mise en place des traversées de paroi de diamètre 150 mm, fournies par le client et montées dans le voile du réservoir 10,00 pc(s)	
1.5.5	Mise en place des traversées de paroi de diamètre 200 mm, fournies par le client et montées dans le voile du réservoir 4,00 pc(s)	
1.5.6	Mise en place des traversées de paroi de diamètre 300 mm, fournies par le client et montées dans le voile du réservoir 4,00 pc(s)	

<b>Pos</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>
1.5.7	Puisard, 1 Pcs 1,00 m x 1,00 m x 0,30 m	2,20 m <sup>2</sup>
1.5.8	Porte d'accès à l'ouvrage, dimensions 0,60 x 0,80 m, en Acier inoxydable V2A, 304, d'après NF EN 10027, jusqu'à max. 100 kN/m <sup>2</sup> , 1,0 bar. - à utiliser uniquement dans des zones liquides - ne convient pas aux zones gazeuses	1,00 pc(s)
1.5.9	Polyane, posé entre le radier et le hérissonnage	703,09 m <sup>2</sup>
1.5.10	Plus-value pour acier supplémentaire en tête de paroi, si une couverture bâche est installée par le client	91,92 ml
2.0	<b>Frais généraux</b>	
2.1	Frais de transport pour le coffrage , l'outillage et le matériel de chantier /de construction	1,00 pc(s)
2.2	Etude statique	1,00 pc(s)
2.3	Suivi de chantier	1,00 pc(s)
2.4	Eprouvettes de contrôle du béton	1,00 pc(s)
2.5	Tour escalier pour la durée du chantier	1,00 pc(s)
2.6	Bungalow pour la durée du chantier	1,00 pc(s)
2.7	Toilettes pour la durée du chantier	1,00 pc(s)
2.8	Bennes à ordures pour la durée du chantier	1,00 pc(s)

**Prix HT****190.400,00 €****Les prix s'entendent TVA non comprise.**

En général, les options ne sont pas comprises dans la somme Devis.

Pos	Désignation	Quantité
-----	-------------	----------

OPTIONS:

1.5.11 Liner de protection du béton dans la partie supérieure de la paroi, p. ex. contre l'acide sulfurique, env. 1,5 mm d'épaisseur, toile brossée de 10 mm pour une bonne adhérence au béton, **6,00 m** de hauteur, à poser et à bétonner dans la partie intérieure du coffrage de la paroi du réservoir. Le niveau des effluents dans le réservoir doit au minimum atteindre la hauteur protégée par le liner et sa variation ne doit pas excéder cette zone. Le liner doit être inspecté visuellement tous les 2 ans, ou il y a risque de perte de la garantie.  
 - Soudure des joints entre les plaques de liner de la paroi (sans joints de couverture)  
 546,64 m<sup>2</sup> (43.568,25 €)

1.5.12 Liner de protection du béton en tête de paroi, p. ex. contre l'acide sulfurique, env. 1,50 mm d'épaisseur. Le liner doit être inspecté visuellement tous les 2 ans, ou il y a risque de perte de la garantie.

**Remarque:** largeur = 0,65 m  
 92,74 ml (3.256,27 €)

1.5.13 Pompage latéral Ø 200 mm à travers la paroi.  
 L'installation d'un éventuel système de sécurité pour le branchement, qui empêche l'ouverture de la vanne, est à la charge du client.  
**Montage par le client**  
 1,00 pc(s) (3.090,77 €)

1.5.14 Couverture bâche pour réservoirs, poteau central en acier inoxydable (sur le radier) avec un renfort au sommet par coupole Inox 304, oeillets en acier inoxydable tous les 30 cm pour le maintien par tresses élastiques au voile extérieur, renfort par sangles polyester soudées, tous les 3 m en périphérie, mise en tension par tendeurs à cliquets, Porte d'accès incl. Moyens de levage

Détails techniques :

Revêtement	Enduction PVC 2 faces et vernis anti-UV
Matériel de support	Armature 1100 dTex PES HT 990
Poids	950 g/m <sup>2</sup>
Résistance à la déchirure	400 daN/5 cm soit 8,0 t par m linéaire
Température d'utilisation	-30 à +70° C
Procédé de soudage	Soudure haute fréquence
Norme	NV65 – NF EN 1991-1-3 / NA
Couleur	RAL 7037 (gris)

Attention :

- Le voile doit avoir au minimum 1 m hors sol sur toute la périphérie.
- Le poteau central en acier inoxydable doit être mis en place en même temps que la couverture membrane. Si ce n'est pas le cas, les coûts de montage supplémentaires seront refacturés au client.

1,00 pc(s) Couverture bâche (47.749,19 €)  
 Ø 29,00 m, Hauteur 7,50 m

Pos	Désignation	Quantité
-----	-------------	----------

**Type de montage / Conditions de livraison**

Prix pour une réalisation clés en main conformément à nos prestations spécifiées ci-dessus, y compris 3-4 monteurs, camion grue (sans prestations à la charge du client) et frais de déplacement.

Système Wolf a réalisé ce devis en tenant compte de la possibilité d'optimiser la réalisation simultanée de certains radiers ou ouvrages, notamment les préfosses.

Un planning de réalisation optimisé pourra être donné en début de chantier et le client prendra les dispositions de son côté, terrassement notamment, afin qu'il puisse être respecté.

La non réalisation de ces conditions pourra donner lieu à une facturation complémentaire, notamment pour des forfaits de pompage du béton, des journées de montage et d'immobilisations matérielles supplémentaires....

Pour la construction d'une préfosse, d'un réservoir de mélange, etc, il est impératif de respecter ce qui suit :  
Ces réservoirs permettent de malaxer, mélanger et de préparer le matériau de remplissage. Si le substrat est réchauffé de plus de 15°C par rapport à la température ambiante, des quantités d'acier plus importantes sont requises pour des motifs de calculs statiques. Prière de contacter la société Wolf. En cas de cofermentation, des substances acides (p. ex. ensilage de maïs) peuvent se former. Le réservoir doit ensuite être protégé à l'intérieur par un revêtement ou un enduit contre l'action des acides. Ceci s'applique en tous cas pour les valeurs pH < 5,5.

Pour la construction d'un digesteur, fermenteur, réservoir de fermentation, post-digesteur, etc, il est impératif de respecter ce qui suit :

- Les réservoirs doivent être munis d'une isolation thermique suffisante à l'extérieur (couverture, paroi et radier)
- Température d'expansion max.  $\Delta T = 30^\circ C$ , c.à.d. que la température d'aller (eau chaude) ne doit pas dépasser de 30°C la température du matériel de remplissage. Le matériel de remplissage doit atteindre progressivement la température de service.
- Après mise à disposition de l'installation et durant l'exploitation, les réservoirs doivent toujours être remplis.

Autres conditions pour les digesteurs et post-digesteurs :

- En principe, le béton n'est pas absolument étanche au gaz.
- Dans le volume où il y a du gaz, des substances agressives au béton (p.ex. de l'acide sulfurique) peuvent se former et ces parties doivent être équipées d'une protection spéciale (p. ex. revêtement, enduit). Si cette prestation n'est pas incluse dans les positions précédentes, un justificatif valable doit nous être fourni.
- Dans les réservoirs en béton armé des dépressions ou des surpressions jusqu'à  $\pm 10$  mbars (100 mm colonne d'eau) peuvent se produire ; toutes les valeurs dépassant cette limite doivent nous être signalées et faire l'objet d'un contrôle. En général, il faut installer des valves de protection.
- Des sollicitations dynamiques importantes ne doivent pas se produire ; les moteurs, les agitateurs, et autres accessoires, doivent être placés sur des amortisseurs.

Pour la construction d'un réservoir de stockage, il est impératif de respecter ce qui suit :

Par le fonctionnement mésophile ou thermophile des installations de méthanisation et en raison du débit chaud ou très chaud, les réservoirs de stockage sont davantage sollicités que les fosses à lisier normales. Dans les sections de parois « exposés » le risque de formation de fissures est tout particulièrement élevé. Il est recommandé de réaliser le dispositif de remplissage à au moins 3,00 m de la paroi. La distance peut être réduite si l'injection est faite en pied de voile. Sinon, de l'acier supplémentaire est à prévoir. Nous recommandons la mise en place d'une isolation extérieure dès lors que la température des effluents est supérieure à 30°C.

Autres conditions pour les réservoirs de stockage :

- En principe, le béton n'est pas absolument étanche au gaz.

Pos	Désignation	Quantité
-----	-------------	----------

- Dans le volume où il y a du gaz, des substances agressives au béton (p.ex. de l'acide sulfurique) peuvent se former et ces parties doivent être équipées d'une protection spéciale (p. ex. revêtement, enduit). Si cette prestation n'est pas incluse dans les positions précédentes, un justificatif valable doit nous être fourni.
- Dans les réservoirs en béton armé des dépressions ou des surpressions jusqu'à  $\pm 10$  mbars (100 mm colonne d'eau) peuvent se produire ; toutes les valeurs dépassant cette limite doivent nous être signalées et faire l'objet d'un contrôle. En général, il faut installer des valves de protection.
- Des sollicitations dynamiques importantes ne doivent pas se produire ; les moteurs, les agitateurs, et autres accessoires, doivent être placés sur des amortisseurs.

Les cas cités ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Tout changement de destination des ouvrages est strictement interdit et entraîne la perte des garanties.

Tout changement de destination doit être demandé par le client et consenti par écrit par Système Wolf. Le maître d'ouvrage, respectivement le donneur d'ordre sont tenus de fournir le module de réaction et la pression au sol conformément à l'étude de sol selon NF EN 1997.

Pour ce système de coffrage les exigences de tolérance selon la norme NF EN 13670 ne sont pas respectées.

Aucune finition n'est appliquée à la surface du béton du réservoir, qui est brut de décoffrage.

En cas de modification des travaux de construction par le maître d'ouvrage par rapport au plan de masse et au permis de construire, il convient de consulter au préalable l'administration ayant délivré le permis et de le consigner par écrit. Nous partons du principe que les éléments de régularisation du permis de construire sont acquis.

Les frais supplémentaires générés en raison des conditions fixées dans le permis de construire/expertise pour le permis de construire ainsi que les conditions relatives au site seront facturés en sus, en fonction des prestations mises en oeuvre.

Note de calculs inclus : plan de ferrailage homologué et rapport d'essai

Au vu de l'importance économique du projet, une étude de sol de type G2 est indispensable.

Le client accepte de fournir cette étude au plus vite après signature de la commande.

A défaut, c'est le client seul qui prend la responsabilité en cas de sinistre.

En cas de modification des fondations, une revalorisation financière sera exigée.

Les fissures pouvant apparaître dans les réservoirs en béton armé ne sont pas nécessairement un défaut.

En raison du procédé de construction et des matériaux utilisés, cette possibilité n'est cependant pas à exclure. Par conséquent, dans le dimensionnement de l'ouvrage, la fissuration est limitée à une valeur admissible. Malgré cette mesure, des fissures légères peuvent faire l'apparition, mais celles-ci ne compromettent pas la solidité de l'ouvrage, ni sa fonction.

Les équipements de chantier (équipements de sécurité, machines, etc...)

sont destinés exclusivement aux travaux que nous devons effectuer et ne peuvent donc uniquement être utilisés par nos collaborateurs ou notre partenaire contractuel. Le client n'est pas autorisé à les utiliser, à les prêter ou à les mettre à disposition de tiers de quelque manière que ce soit.

En cas de violation de règle, nous n'assumons aucune responsabilité pour les personnes, les dommages matériels, ou les pertes financières qui pourraient survenir.

Les illustrations de nos documents doivent être considérées comme non contraignantes et représentent une description approximative destinée à illustrer les prestations réalisées. Les illustrations peuvent également inclure des services supplémentaires qui ne font pas partie de l'offre ou de la commande. Cependant, les images ne sont en aucun cas destinées à fournir des prestations ou des fonctionnalités spécifiques.

**Prestations à fournir par le donneur d'ordre** (tous les frais étant à la charge du donneur d'ordre)

- Effectuer toutes les formalités du permis de construire. Les obligations spécifiées dans le permis de construire et concernant le maître d'ouvrage doivent être exécutées conformément aux règles de l'art.

Pos	Désignation	Quantité
	<p>- Effectuer toutes les formalités en cas de nécessité d'intégration paysagère, telles que les plans d'aménagement des espaces non bâtis, bilan des surfaces, etc.</p> <p>- Un bon chemin d'accès pour un camion de 40 tonnes (sur 2 côtés à partir de 12 m de diamètre), pour l'accès direct au réservoir avec un emplacement prévu pour camion grue ou grue à tour, pompe à béton et pour les camions malaxeurs de béton de sorte qu'ils puissent se mettre côte à côte. La hauteur de passage minimale pour nos véhicules doit être de 4,00 m. La portance de cette zone doit être au minimum de 50 MPa.</p> <p>Tous les frais supplémentaires engendrés par un mauvais accès et un espace insuffisant pour la grue seront facturés en plus-value au client. Une zone de travail de min. 1 m de largeur doit être prévue tout autour du réservoir. En outre, un emplacement de grue doit être défini avec notre conducteur de travaux, pour lequel des essais de plaque devront être réalisés à la charge du client. Il en va de même dans le cas de l'utilisation d'une grue à tour. Au besoin, un plan d'installation de chantier sera réalisé avec notre conducteur de travaux.</p> <p>- Les travaux de terrassement, hérissonnage ou couche de filtrage, drainage et regard de contrôle devront être réalisés selon l'étude de sol, par des entreprises qualifiées (tolérance <math>\pm 1</math> cm). Les plans envoyés par Système Wolf indique uniquement le principe de terrassement.</p> <p>En cas de non-respect, le béton et les prestations supplémentaires seront refacturés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les centre des réservoirs doit être marqué (ex : piquetage, couleur...).</li><li>• Si les travaux de terrassement n'ont pas été réalisés correctement et en cas de dangers menaçant la vie ou l'intégrité corporelle de nos salariés, le démarrage des travaux n'aura pas lieu. Les frais dus au retard et à la charge de travail supplémentaire seront facturés au donneur d'ordre.</li><li>• En cas de réalisation d'ouvrages hors sol ou implantés à moins de 1,00 m par rapport au terrain naturel, il est impératif de mettre en oeuvre un remblai de 1,00 m avec des matériaux insensibles au gel. Dans ce cas, aucune remontée d'eau extérieure n'est admissible.</li><li>• Un drainage périphérique afin d'évacuer l'eau de la nappe phréatique ou de ruissellement doit être effectué.</li><li>• Les travaux de remblai doivent être effectués au minimum 28 jours après la réalisation des ouvrages (délai de séchage du béton).</li></ul> <p>- Les installations électriques (câblages et branchements) sont à réaliser par des entreprises agréées (Les monteurs de la société ne sont pas habilités à réaliser ces travaux !)</p> <p>- Le montage/l'installation de la prise de terre dans la fondation et de la protection contre la foudre doit être planifié et exécuté par un professionnel ou réalisé (avec la société Wolf) sous la surveillance de ce dernier.</p> <p>- Toutes les conduites se trouvant à proximité de la construction (en surface ou sous la surface, p. ex. conduites d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc.) doivent être protégées ou, si nécessaire, déplacées avant le commencement des travaux, ces travaux étant à la charge du maître d'ouvrage (une demande de travaux est d'ailleurs obligatoire et il faudra nous la transmettre pour que nous puissions établir la DICT).</p> <p>Il est rappelé que le maitre d'ouvrage doit au préalable faire une déclaration de travaux afin d'identifier ces réseaux, et il est tenu de nous les indiquer.</p> <p>- Mise à disposition du courant électrique – y compris les frais de consommation - et de l'eau potable à proximité du chantier (dans un rayon de 20 m par rapport aux ouvrages).</p> <p>- La puissance minimale nécessaire est de 36 KVA.</p> <p>Toute variation de tension est proscrite. La ligne électrique devra être protégée par interrupteur différentiel 30mA courbe D en tête.</p>	

<b>Pos</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>
	<p>Celle-ci peut être supérieure en fonction de dispositions particulières, tel que l'utilisation d'une grue à tour, et sera alors définie lors de la première réunion de chantier.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aucune autre grue n'est tolérée dans la zone de travaux de la nôtre. Dans le cas contraire, il sera à la charge du client de mettre en place un système empêchant toute interférence entre les grues.</li><li>- L'emplacement des réservations, des ouvertures d'accès, passages pour tuyauteries, carottage, isolation du regard, puisard, tuyaux d'aspiration, etc. doivent être indiqués sur les plans guide avant le démarrage des travaux.</li><li>- Surveiller les eaux de la nappe phréatique ou de ruissellement selon la notice. Nous attirons expressément votre attention sur le fait que nous déclinons toute responsabilité pour les dommages survenus en raison du terrain, des eaux de la nappe phréatique ou des eaux superficielles à proximité du réservoir.</li><li>- Les essais d'étanchéité sont à effectuer par le client selon les règles du fascicule 74, sauf s'ils sont compris dans nos prestations.<ul style="list-style-type: none"><li>• Ces règles sont consultables sur internet, nous pouvons vous les fournir sur simple demande.</li><li>• Un document attestant de la bonne réalisation des essais d'étanchéité doit nous être envoyé.</li><li>• La garantie décennale – sur un plan matériel et immatériel – ne sera applicable qu'à condition que les tests soient réalisés avant la mise en service.</li><li>• La procédure des tests en eau selon le fascicule 74 peut contraindre à une deuxième mise en eau de l'ouvrage, dont la fourniture est à la charge du client.</li></ul></li><li>- Les réglementations en matière de protection des accidents actuellement en vigueur doivent être appliquées. Elles sont disponibles auprès des organismes de sécurité sociale pour le secteur agricole, forestier et horticole.</li><li>- Isolation thermique complète des réservoirs à l'extérieur (couverture, mur et radier) et revêtement avec de la tôle à ondes trapézoïdales, des matériaux d'étanchéité, des liners etc..., sauf si cela est compris dans les prestations de système Wolf.</li><li>- Equipement technique pour biogaz, p. ex. coupole gaz, revêtements de regards étanches au gaz, valves de sécurité pour les supports moteurs et les agitateurs sur amortisseurs de vibrations, refroidisseurs d'urgence, etc.</li><li>- Revêtements étanches au gaz et résistant aux acides du compartiment à gaz du réservoir. Avec revêtement élastique de la liaison couverture/paroi du réservoir ainsi qu'un revêtement/enduit des éléments de montage ou réservations. En outre, les bords exposés ou réservations doivent être pourvus d'un revêtement ou d'un enduit.</li><li>- La prise en compte de notre notice explicative relative aux réservoirs béton armé biogaz (version la plus actuelle).</li><li>- Mise à disposition d'un emplacement suffisant à proximité du chantier pour l'entreposage du coffrage, du conteneur à outils, des matériaux pour la construction etc... Le déchargement des livraisons est à la charge du client, et doit être effectué à l'aide de moyens de levage adaptés et contrôlés.</li><li>- L'ensemble du chantier doit être clos afin d'éviter les vols ou intrusions de personnes non autorisées. Les conséquences d'un vol seront à la charge du maître d'ouvrage.</li><li>- Les conditions imposées aux constructions doivent nous être communiquées immédiatement après la réception du permis de construire</li><li>- Dans le cadre du présent chantier, Système Wolf conseille fortement au client de contracter les assurances suivantes :</li></ul>	



Pos	Désignation	Quantité
	<ul style="list-style-type: none"><li>„Une assurance Tous Risques Chantier“, qui couvre dès l’ouverture du chantier et ce jusqu’à réception de ce dernier, les dommages dits accidentels consécutifs aux risques d’incendie, d’effondrement et de vandalisme. Celle-ci doit couvrir tous les intervenants sur site.</li><li>„Une assurance de dommages aux biens/bâtiments“, qui couvre les événements naturels après réception, y compris les risques liés aux inondations et pollutions.</li></ul>	

### Délai et paiement

Paiement :

- 20 % à la confirmation de commande
- 80 % selon avancement des travaux
- Paiement sous 8 jours après facturation

Garantie de paiement : Dans le cas où nous sommes sous-traitant, une caution bancaire ou une délégation de paiement doit être mise en place.  
A défaut, nous nous réservons le droit d’invoquer la nullité du contrat.

Délai avant démarrage des travaux/livraison : Environ 12-16 semaines après signature de l'offre ou du contrat et réception des accords administratifs (permis de construire, attestation de financement bancaire et, le cas échéant, les accords de subvention).  
Ce délai est donné à titre indicatif.

Les intempéries (gel, neige, pluie etc...) et congés annuels prolongent les délais de réalisation, voire décalent notre intervention

Pos	Désignation	Quantité
-----	-------------	----------

**En raison de la situation actuelle, il est impossible d'évaluer l'impact de la pandémie de coronavirus et de la situation politique actuelle, en particulier la guerre en Ukraine.**

**Si nos employés ou ceux de nos sous-traitants contractent le coronavirus, s'il y a des interdictions de travail, ou que des fermetures de nos usines ou de celles nos fournisseurs sont ordonnées par les autorités, s'il y a des pénuries de matériaux, ou encore des couvre-feux décrétés officiellement, nous ne pouvons pas garantir nos délais d'intervention.**

**De même, compte tenu des pénuries de matières premières de bois, acier et autres, nous ne pouvons pas garantir les délais de livraisons.**

**Nous attirons votre attention sur le fait que le matériel nécessaire ne pourra être commandé que lorsque tous les éléments administratifs officiels (permis de construire, financements,...) auront été fournis par le client, de même un acompte du montant des matériaux sera exigé.**

**Avec de telles contraintes, le maître d'ouvrage ne peut émettre de réclamations à l'encontre de l'entrepreneur.**

Validité du devis :

jusqu'au 19/11/2022

La garantie de prix ne pourra excéder 3 mois à partir de la signature du bon de commande.

Une fois la période de validité expirée, la commande est actualisée avec une majoration de 2%, pour une extension de 3 mois de la garantie de prix.

Après expiration de ce délai, le prix du projet sera recalculé selon les tarifs en vigueur à cette date.

Ces garanties de prix ne sont valables que si les prix de béton et d'acier ne fluctuent pas de plus de 5%.

Nous espérons que cette offre retiendra toute votre attention et serions heureux d'obtenir une commande de votre part. La confirmation de la commande et d'éventuelles commandes supplémentaires seront effectuées sous forme écrite par la société Wolf.

Devis 33:33-037-0-220224-01 du 20/10/2022 Page 11/11

---

Pos	Désignation	Quantité
-----	-------------	----------

---

Nous restons à votre disposition pour en discuter plus amplement.

Bien cordialement

**Systeme Wolf Sas**

**René HAAS**



---

Pour passer commande pour l'exécution des prestations mentionnées ci-dessus et en signe de votre consentement, nous vous demandons de signer et de retourner la copie ci-jointe. Merci d'avance !  
Veuillez s'il-vous-plait comprendre que votre commande ne sera traitée dans notre société qu'après la signature de ce document.

.....

(Lieu, Date)

.....

(Signature client)